

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 18 mars 2021**

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021005

Présents : 31

Votants : 33

**Objet : Adhésion de la Commune de Dourdan à l'Association des Maires d'Ile-de-France**

Le 18 mars 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 12 mars 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Nadia LOUGHSALA – Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Nassima SEMSARI – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Murielle VIEYRA

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Rémy BRUNEL :

Regroupant des élus de la grande et de la petite couronne, l'AMIF a un rôle de porte parole des maires d'Ile de France.

A l'échelon régional, l'AMIF assure un rôle de représentation des élus locaux et participe au dynamisme régional. Elle intervient comme un interlocuteur privilégié sur les grandes questions qui conditionnent l'avenir de la région, voire du pays.

Partenaire actif de l'Etat et des collectivités territoriales, l'A.M.I.F. aborde tous les sujets essentiels à la vie des municipalités en apportant un éclairage particulier : l'aménagement du territoire, les transports, l'éducation, la culture, la fiscalité, la formation, l'emploi, la politique de la ville, l'urbanisme et l'environnement, etc., autant de secteurs qui permettent aux élus de faire entendre leur voix et de donner leur avis sur le développement de la région-capitale, appelée à jouer un rôle moteur au sein de l'Union européenne.

C'est pourquoi, la commune souhaite adhérer à l'association des Maires d'Ile-de-France afin d'être conseillée et mieux accompagnée au quotidien dans ses décisions à venir.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission « Vie Administrative » du 2 mars 2021,

**Considérant** l'aide et le soutien que peut apporter l'AMIF à la commune sur les sujets essentiels à la vie communale,

**Considérant** l'importance du rôle de l'association des Maires d'Ile de France de faire entendre les élus au niveau régional,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**

- **d'adhérer** à l'Association des Maires d'Ile de France pour un montant annuel de 997,56 € TTC,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2021,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette adhésion.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 29 AVR 2021
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

**Le Maire**

**Paolo DE CARVALHO**

